

Urgence au Kosovo : la mise en œuvre de la loi sur les étrangers met en péril l'éducation et la santé – appel immédiat à une action européenne

L'annonce de la mise en œuvre de la Loi sur les étrangers sur le territoire du Kosovo a suscité de vives inquiétudes au sein de la communauté serbe, car ses dispositions pourraient avoir des conséquences concrètes et profondes sur le fonctionnement des institutions éducatives et sanitaires opérant selon le système de la République de Serbie, systèmes accordés par l'article 4 de la résolution de Bruxelles du 19 avril 2013. Cette loi prévoit que les personnes ne disposant pas de documents kosovars soient considérées comme des ressortissants étrangers et qu'elles doivent régulariser leur séjour et leur travail par des déclarations auprès de la police ainsi que par l'obtention de permis de séjour et de travail. En pratique, cela signifie qu'un grand nombre d'employés et d'étudiants au sein des institutions serbes pourraient être confrontés à des obstacles administratifs et à une insécurité juridique, leur statut et leur activité étant directement remis en question.

Dans le système éducatif fonctionnant selon le programme serbe (article 4 rés. de Bruxelles) , un grand nombre d'élèves et d'étudiants sont scolarisés, et ces établissements emploient un nombre significatif d'enseignants, de professeurs et de personnel administratif qui, souvent, ne possèdent pas de documents d'identité délivrés par les institutions kosovares. Par conséquent, l'application de la Loi sur les étrangers pourrait conduire à une situation dans laquelle le personnel enseignant serait contraint de déclarer son séjour ou d'obtenir des permis de travail spécifiques, ce qui n'était pas nécessaire auparavant, ces établissements n'étant pas intégrés au système kosovar d'accréditation et d'administration. De tels obstacles bureaucratiques pourraient ralentir ou empêcher le fonctionnement normal du processus éducatif.

Un rôle particulièrement important est joué par l'Université de Pristina avec siège provisoire à Kosovska Mitrovica, qui constitue l'établissement d'enseignement supérieur central pour la communauté serbe au Kosovo. Selon les estimations d'experts locaux, plus d'un tiers des étudiants proviennent de la Serbie centrale et du nord du Kosovo, et près de la moitié du corps enseignant ne possède pas de documents kosovars. L'application de la loi signifierait donc que ces étudiants et professeurs seraient traités comme des étrangers, ce qui compliquerait leur présence aux cours et le fonctionnement continu de l'université.

Les estimations indiquent que cela pourrait conduire à une situation où des milliers d'étudiants ainsi qu'un grand nombre de membres du personnel enseignant et administratif se retrouveraient sans base juridique pour leur séjour ou leur travail, **puisque il leur serait demandé de prouver un emploi ou une inscription dans un établissement accrédité dans le système kosovar.** Cela engendrerait une insécurité juridique et compliquerait le fonctionnement des universités et établissements d'enseignement supérieur.

Des représentants de la société civile et des organisations académiques signalent des défis similaires et ont appelé à un moratoire sur l'application de la loi, estimant que sa mise en œuvre stricte, sans solutions juridiques et administratives appropriées, pourrait conduire à la paralysie des institutions essentielles pour la communauté serbe qui leur est garantie par la résolution de Bruxelles. Ils soulignent que, dans un tel scénario, **des milliers d'étudiants,**

de professeurs et d'autres employés pourraient être empêchés de poursuivre leurs activités et leurs études, car ils seraient obligés d'obtenir des permis de séjour et de travail via un système qui ne reconnaît pas leurs institutions.

Dans le secteur de la santé, le problème est similaire. Les hôpitaux et centres de santé opérant selon le système de la République de Serbie (rés. de Bruxelles) emploient du personnel médical provenant souvent de Serbie centrale, fréquemment sans documents kosovars. Les analyses antérieures indiquent que l'application de la Loi sur les étrangers obligerait ce personnel à régulariser son séjour et son travail par des déclarations et des permis, ce qui représente une charge administrative importante et un obstacle potentiel à la continuité des soins de santé. Dans un tel scénario, les établissements de santé pourraient se retrouver avec un nombre insuffisant de médecins et de personnel médical, ce qui compliquerait davantage l'accès aux services de santé pour la population locale, y compris les consultations spécialisées, les professionnels pouvant envisager de quitter la région.

Des exemples issus d'enquêtes locales et de témoignages de citoyens illustrent des inquiétudes concrètes : certains parents de lycéens indiquent que leurs enfants, étudiants en médecine, pourraient ne pas être en mesure de poursuivre leurs études ou leur formation dans les établissements de santé si leurs diplômes, reconnus dans le système de la République de Serbie, ne sont pas pris en compte dans le cadre de la Loi sur les étrangers. Cela créerait, selon eux, une incertitude juridique et institutionnelle supplémentaire quant à leur avenir éducatif et professionnel.

Les étudiants, les employés et les représentants des institutions soulignent également que l'application de la loi pourrait entraîner une insécurité juridique concernant la reconnaissance des contrats de travail, des diplômes et des attestations d'inscription ou de fin d'études, car l'inscription ou l'emploi dans des établissements non accrédités dans le système kosovar pourrait faire l'objet de procédures administratives supplémentaires.

Les représentants de la communauté serbe estiment que ces obstacles administratifs et juridiques pourraient avoir des conséquences sociales plus larges, l'éducation et les soins de santé constituant des services publics essentiels à la vie quotidienne. Ils avertissent que l'application de la Loi sur les étrangers sans exceptions ni solutions transitoires claires pourrait accentuer la marginalisation de la communauté serbe au Kosovo, créer un sentiment d'insécurité juridique et potentiellement entraver l'accès aux droits fondamentaux tels que l'éducation, le travail et les soins de santé.

C'est pourquoi, dans les appels publics et les déclarations, il est demandé de prendre des mesures permettant d'assurer le fonctionnement ininterrompu des institutions éducatives et sanitaires jusqu'à la recherche de solutions durables par le dialogue et les mécanismes internationaux, afin d'éviter des conséquences qui, en cas d'application rigide de la loi, pourraient avoir un impact à long terme sur la vie quotidienne et l'avenir de la communauté serbe au Kosovo.

Sources

<https://www.rts.rs/lat/vesti/politika/5889553/zakon-o-strancima-kosovo-metohija-pristina-15-mart.html>

<https://srce-org.rs/2026/02/10/ro-za-obrazovanje-kosovski-srbi-nece-imati-mogucnost-sticanja-viseg-i-visokog-obrazovanja-na-maternjem-jeziku/>

https://rtv.rs/sr_lat/drustvo/srbi-na-kosovu-i-metohiji-zabrinuti-zbog-zakona-o-strancima-ugrozeno-pravo-na-lecenje-i-obrazovanje_1698083.html

<https://www.kosovo-online.com/vesti/analize/fatalan-za-srpsku-zajednicu-i-preostale->

